



**Rubrique:** Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

**Sous-rubrique:** Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

**Date de publication:** SHAB - 30.10.2018

**Numéro de publication:** SR01-0000000129

**Canton:** VD

**Entité de publication:**

Christophe Fischer et Georges Mettrau, Notaires, Rue Saint-Pierre 2, 1003 Lausanne

## Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Cabord Sàrl avec CHRSL Sàrl

### Organisation transférante:

Cabord Sàrl  
CHE-115.063.033  
Rue de l'Arc-en-Ciel 8  
1030 Bussigny

### Organisation reprenante:

CHRSL Sàrl  
CHE-318.869.803  
Rue de l'Arc-en-Ciel 8  
1030 Bussigny

**Publication de la fusion dans la FOSC:** 22.10.2018

### Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).  
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

22.01.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

### Point de contact:

CHRSL Sàrl  
Rue de l'Arc-en-Ciel 8  
1030 Bussigny (Vaud)